

COMMUNE de CHAUX DU DOMBIEF
Compte rendu du conseil municipal
Du 20 mai 2021

Etaients présents : PILLOUD Claude, JEUNET Mélanie, BULONE Géraldine, CHEVALIER François, BOUILLET Christian, JARNO Pascal, GRAPPE Bernadette, MICHEL Jean-Paul, , EPAILLY Stéphane, CRETIN Pascal, SEIBERT Ludovic, DURANTON Jacques, ARROYO Gema, BAUDURET Matthieu

Absents excusés : DE JACQUELOT Rodolphe (pouvoir à BULONE Géraldine)

Secrétaire de séance : Claude PILLOUD

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu précédent
- Forêt : projet plantation de la parcelle 132 – Appel d’offre mise en stère et livraison de l’affouage 2021.
- Entretien des routes : devis balayage et goudron
- Transfert de la compétence mobilité à la CC Grandvallière.
- Débat sur l’avenir du CPI de Chaux du Dombief (pompiers).
- Dossier salle polyvalente : devis Maitrise d’œuvre RENAUD Alexandre
- Etude diagnostique du système d’assainissement
- Débat sur la mise en place d’une vidéosurveillance dans le village.
- Avancement dossier tourisme Pic de l’Aigle et Ilay.
- Courrier de l’association Espérance Nature et Patrimoine
- Questions diverses.

1/ Approbation du compte-rendu précédent

A l’unanimité, le compte-rendu de la séance du 6 avril 2021 est adopté.

2/ Comptes-rendus des commissions : Pas de comptes-rendus, car les questions vues en commissions sont traitées au sein de l’ordre du jour.

3/ Forêt :

- ✓ **Plantation de la parcelle 132** : Une discussion avait été engagée à ce sujet au moment du vote du BP. Cette plantation est expérimentale dans la mesure où plusieurs essences seront mises en place (mélèze, chêne, érable sycomore, pin noir, douglas et cèdre) avec pour but d’étudier l’adaptation et pousse de ces essences à notre altitude. Après discussion, le Conseil Municipal adopte, à l’unanimité ce programme pour un montant de 19786 € HT (auquel s’ajoute 503.50 € d’entretien annuel sur 5 ans) et sollicite une subvention de 1 € par plan , soit 5 900 € auprès de REFOREST ACTION.
- ✓ **Mise en stère et livraison de l’affouage 2021** : Le Conseil Municipal accepte l’unique offre effectué par l’entreprise MILLET au prix de 23 € H.T. par stère, plus un forfait encadré de manutention de bois à 95 € de l’heure.
L’affouage sera de 7 stères par maison et uniquement en fagot.

4/ Entretien des routes : devis balayage et goudronnage.

- ✓ **Balayage** : Le Conseil prend note du devis de l’entreprise balayage 39 équivalent à 725 € HT pour 5 heures, mais attend un autre devis comparatif pour prendre sa décision.
- ✓ **Goudron** : Après étude par la commission, le conseil valide le devis de 16 145 € HT comprenant l’entretien suivant :
 - Le bas de la grande Rue (Bas de ville)
 - Rue de l’Otat
 - Rue de l’égalité

- La Boissière / bois de bans
 - Ilay : Chemin de lac et parking triangle
 - La chèvre
- ✓ **Marquage au sol** : Le Conseil attend un devis de l'entreprise MARKOSOL concernant de la réfection et de la création de marquage au sol (passage piéton, parking).
- ✓ Le Maire informe que l'entreprise GOYARD démarre les travaux de réfection et d'inspection du réseau d'assainissement dans la rue des Saillards et la route de la Vallière.

5/ Transfert de la compétence mobilité à la CC Grandvallière.

Le Maire informe de la délibération de la CC Le Grandvallière modifiant les statuts avec la prise de compétence « mobilité », ce qui lui confère la qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité locale, sauf pour les transports scolaires, qui restent compétence régionale. A titre d'infos, des VAE seront proposés à la location cet été par la Communauté de Commune La Grandvallière.....

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide du transfert de la compétence mobilité à la C.C. La grandvallière.

6/ Débat sur l'avenir du CPI (pompiers).

Actuellement, trois pompiers sont encore actifs au sein du corps, même s'ils ne sont pas tous à jour concernant leur visite médicale obligatoire, faute d'obtention de rendez-vous. L'estafette est également en fin de vie. Faut-il continuer à investir et quid de la responsabilité du Maire ? quelle est la motivation des pompiers encore en fonction ? comment perdurer à trois ?

Il est proposé de les rencontrer afin d'en discuter avec eux, avant toute décision définitive.

7/ Dossier salle polyvalente : devis maîtrise d'œuvre

Afin d'avancer rapidement ce dossier et d'avoir un regard extérieur, il est décidé, à l'unanimité moins une voix contre, de retenir l'offre de l'entreprise RENAUD MO d'un montant de 1950 € pour la conception de la rénovation de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal prend note de l'attribution des subventions sur ce dossier (33% par le CD 39 et 38% par l'Etat – DSIL- plan relance).

8 / Assistance pour la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'agence départementale d'ingénierie de 4 200 € pour la mission de conseil à ce diagnostique et autorise le Maire à lancer l'appel d'offre de ce diagnostic.

9/ Débat sur la réalisation d'un diagnostic pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance dans le village.

Celui-ci peut être réalisé gratuitement sur demande à la gendarmerie. Après débat à ce sujet, le Conseil décide par 8 voix contre, 6 pour et une abstention de ne pas effectuer ce diagnostic.

10/ Dossier tourisme Pic de l'aigle et Ilay.

- ✓ Des toilettes sèches seront mises en place au Pic de l'Aigle à titre expérimental.
- ✓ Le devis de Signaux Girod de 8 385 € pour la réalisation et la pose de panneaux divers (parking, passage piéton, sens interdit, interdit de stationner, etc..) est accepté à l'unanimité. Une demande de subvention sera envoyée au CD 39 au titre des amendes de police et une à la CC Grandvallière pour les aménagements prévus au Pic de l'Aigle.

11/ Courrier Espérance Nature et Patrimoine

Cette association sollicite la mise à disposition à titre gracieux d'un terrain communal situé à Ilay en vue d'y réaliser un verger partagé pédagogique. Le Conseil valide cette idée, reste à définir une convention qui tienne compte des contraintes réglementaires.

12/ Questions diverses

- ✓ **Demande de M. DEBACKER Jean-Paul** : La commission s'est rendue sur place et a constaté qu'aucune transformation n'a été faite depuis l'achat de cette parcelle par M. Debacker et qu'il lui appartient donc de déboucher la traversée de route pour favoriser l'écoulement. Le conseil valide cette décision.
- ✓ **Courrier de M. BLANCHOT Guillaume** qui demande qu'une barrière soit posée sur le mur de soutènement communal contiguë à sa parcelle. Le Conseil estime qu'il n'y a pas de danger, et ne donne pas une suite favorable à sa demande.
- ✓ **Courriers divers** : M. Le Maire lit les courriers de Mme PAGET GOY Joëlle, de M. EPAILLY Jean-Claude et de Mlle Eve-Ondine DUCHAUFOR qui seront traités à la prochaine séance.

- ✓ **Il est fait rappel des élections des 20 et 27 juin (Régionales et Départementales)**. Compte-tenu du double scrutin, la commune sollicite les personnes intéressées pour la tenue des bureaux de vote. (Inscription en mairie par téléphone ou mail).

Le prochain Conseil est fixé au jeudi 1^{er} juillet.